

MODALITÉS ADMINISTRATIVES DE PREINSCRIPTION ECOLE

1. Après l'étude du formulaire de préinscription de l'élève déposé en ligne, en fonction des places disponible, le secrétariat convient d'un rendez-vous pour un entretien avec la directrice de l'école Mme HUERRE.

L'entretien entre la famille, l'enfant et la directrice est indispensable pour une analyse personnalisée du parcours scolaire et de l'admission de l'élève. (Seuls, les enfants nées en 2023 pourront être inscrits en Petite Section)

- 2. Tous les nouveaux élèves inscrits recevront au 3^{ième} trimestre, une invitation à la kermesse à l'occasion de cette fête ils pourront visiter l'école.
- 3. <u>L'inscription de votre enfant ne sera définitive qu'à réception de la décision du conseil de classe de l'établissement d'origine.</u> (Bulletin du 3ème trimestre avec mention avis de passage en classe supérieure)
- 4. Pour finaliser l'admission définitive à l'école, d'autres documents seront à déposer en ligne.